



## problème sur réseaux d'un terrain

Par **Boug56**, le **07/01/2021** à **11:04**

Bonjour,

Voici mon cas: j'ai acheté un terrain en vue d'une construction. Le terrain qui m'a été vendu devait être viabilisé (notifié et précisé dans l'acte d'achat chez le notaire) en eau, électricité et assainissement. Or lors des démarches, je me suis rendu compte que n'y l'eau potable, ni l'électricité n'arrivaient au terrain. Mon vendeur a fait le nécessaire pour l'eau et j'ai du payer le raccord EDF pour le chemin qui arrivait à mon terrain et ainsi installé le compteur.

Nous avons accès à la maison par un chemin en indivision et ce chemin longe à terrain qui appartient à des voisins. Il y a plus de 20 ans, un accord avait été signé noir sur blanc chez notaire pour donner la possibilité de faire passer l'assainissement sur leur terrain, en contrepartie d'un accès pour les voisins à leur terrain en bas du chemin.

Aujourd'hui, les propriétaires du terrain (les enfants plus précisément qui ont hérité) demandent un accès par le haut du chemin afin de gagner des mètres carrés pour la revente en vue d'un projet immobilier, faisant valoir que les réseaux de nos réseaux empiètent chez eux. Or pour être en règle avec mon vendeur, les tuyaux d'eau potable, d'électricité, de ptt et télécom passent à l'intérieur des bornes du chemin en indivision, donc chez nous).

Nous sommes convoqués demain pour une conciliation mais dans la mesure où je n'ai pas signé pour cela, nous ne voulons pas leur donner accès en haut du chemin, et surtout rien payer.

Quelqu'un peut-il me dire si je suis protégé avec mon acte d'achat contre cette démarche des propriétaires et laisser mon vendeur se charger des suites et d'un éventuel procès si ça va jusque là?

Merci par avance